

Dans le contexte de crise sanitaire sans précédent que la France et le monde entier traversent actuellement, les partenaires sociaux de la branche du travail temporaire, tiennent à exprimer leur soutien sans réserve à tous ceux qui sont touchés par la maladie et leur entourage, ainsi qu'à l'ensemble des salariés et entreprises qui concourent à la protection de la santé publique, mais également à la continuité des services et des approvisionnements dans l'intérêt sanitaire et l'intérêt général de la nation.

Les membres de la CPNSST sont fondamentalement attachés au droit pour chaque salarié de travailler en sécurité et de préserver sa santé : toute mesure, tout moyen efficace, doivent être mis en œuvre pour enrayer la propagation de l'épidémie et limiter les risques de contamination au COVID-19.

**Pour les membres de la CPNSST, l'utilisation proactive de l'ensemble des trois documents ci-dessous de référence par les agences d'emploi constitue une nécessité impérative.**

Aussi pendant cette période particulière d'augmentation de l'exposition aux risques sanitaires, les partenaires sociaux de la branche du travail temporaire souhaitent renforcer significativement les procédures d'informations et de contrôle des bonnes pratiques et demandent expressément aux fédérations professionnelles de rappeler à leurs entreprises adhérentes de mettre en place les mesures organisationnelles, collectives et individuelles nécessaires. Elles doivent garantir et assurer la sécurité sanitaire de tous les salariés intérimaires mis à leur disposition pour éviter et limiter tout risque, notamment de contamination au covid-19 : distances de sécurité, gestes barrières, mise à disposition de dispositifs de protection individuelle (gants, masques...), produits désinfectants, lavage des vêtements de travail, nouvelle organisation du travail...

Notre principal objectif est d'assurer la sécurité de tous afin d'entretenir la confiance et la sérénité nécessaires pour travailler. Nous sommes également convaincus que notre pays doit, dès que les conditions sanitaires le permettront à nouveau, retrouver un niveau d'activité satisfaisant dans l'intérêt de l'ensemble de nos concitoyens.

Pour promouvoir cette initiative, la branche du travail temporaire s'appuie sur [la fiche métier Intérim](#) publiée le 28 avril sur le site du ministère du travail, qui dresse le cadre dans lequel doivent s'opérer les missions des salariés intérimaires, en période de crise sanitaire Covid-19. Cette fiche précise clairement les rôles de chacun et précise que les agences d'emploi devront s'assurer que « L'Entreprise Utilisatrice fournira les Équipements de Protection Individuelle (EPI) en lien avec le risque COVID-19 équivalents à ceux fournis à ses propres salariés » dans le strict respect du principe de l'égalité de traitement. Elle rappelle également la nécessité de se référer aux autres fiches métiers publiées par le Ministère, applicables aux différentes situations professionnelles dans les EU.

Portée par la CPNSST, la démarche paritaire de la branche, prolonge donc les consignes édictées par le ministère du travail avec des outils pratiques de mise en œuvre destinés à améliorer leur efficacité.

**Ainsi, les partenaires sociaux de la branche du travail temporaire se mobilisent afin que les salariés intérimaires puissent exercer leurs missions dans des conditions sanitaires irréprochables.**

Pour ce faire, la CPNSST a élaboré deux outils complétant la fiche métier intérim mise en ligne par le Ministère du Travail :

- Une fiche de liaison Covid-19 - questionnaire des entreprises utilisatrices
- Une fiche de liaison Covid-19 - informations utiles pour les salariés intérimaires

La diffusion de ces documents sera réalisée :

- Pour les entreprises de travail temporaire et l'ensemble de leurs salariés via les agences d'emploi ainsi que par Prism'emploi qui en assurera une large diffusion auprès de ses adhérents,
- En complément, pour les salariés intérimaires, par le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT) qui les diffusera, notamment, au moyen de son site internet [www.sante-securite-interim.fr](http://www.sante-securite-interim.fr).